

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 A 19H00**

**PRESENTS** : AUBERTIN Erika, BEGIN Damien, BIANCONE Gilles, BRUGIERE Corinne, ECOFFET Florian, FERRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, LEGELEY Marielle, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, SCRIBOT Daniel, ROBERT Marc.

**ABSENTS EXCUSES** : néant

### **1. Intervention du Cabinet d'Architectes GODART – ROUSSEL et du Cabinet d'Urbanisme DORGAT concernant les projets de réhabilitation de notre patrimoine immobiliers et/ou de construction sur notre foncier.**

La Commune a confié au Cabinet Godart-Roussel une étude de faisabilité concernant :

#### ***- L'aménagement de la parcelle des Meix Esprois***

Liminairement M. le Maire confirme qu'une partie de la parcelle acquise serait rétrocédée pour l'euro symbolique à M. TATIGNY, suivant les accords de l'acte de vente avec le vendeur M. CLEMENCEY G.

- Qu'une autre partie serait conservée comme réserve foncière (environ 2945m<sup>2</sup>) avec possibilité de désenclaver un terrain adjacent.

- M. Roussel présente notre projet d'aménagement de 5 parcelles (d'environ 660 m<sup>2</sup>) longées par une venelle (de 3m) à l'est et d'un parking 5 places au nord.

- En rappelant que ce projet a pour but d'accueillir des familles avec enfants (pour le maintien de classes dans notre groupe scolaire – cf. ci après) divers échanges se sont instaurés avec la participation de la représentante du Cabinet DORGAT concernant l'incidence du PLU actuel (zone concernée classée en AU et U) et du PLU futur

- La commune s'orientera vers la viabilisation du terrain et la vente des parcelles avec l'établissement d'un règlement de lotissement strict qui doit suivre la demande de permis d'aménager et l'autorisation d'urbanisme. Ce règlement ayant vocation à ce que les constructions futures ne soient pas hétérogènes. L'ensemble du conseil insiste aussi sur le fait que la commercialisation de ces terrains doit permettre à des familles de s'installer...

Mme Remondini (DORGAT) doit adresser un projet de « demande d'autorisation d'urbanisme » qui doit être approuvé préalablement à la vente qui sera instruit par le service ADS de la COVATI

La Commune consultera 3 consultants (CGR – BAFU – Cab. Mornand) pour un devis en vue de l'établissement du « règlement d'urbanisme » qui servira pour la vente des parcelles. Le conseil municipal décide de se réunir prochainement, à huis clos (COVID 19), pour débattre de l'aspect financier en termes de viabilisation, puis de la valeur du m<sup>2</sup>...

#### ***- Aménagement du Bâtiment Mairie Ecole Bibliothèque***

M. Roussel présente un projet de faisabilité pour l'aménagement du bâtiment actuel, par la création de 6 logements et d'un commerce (pouvant facilement être transformé en logement supplémentaire)

Ce projet ne nécessite aucune modification structurelle (bâti – toiture – ouvertures extérieures) mais seulement des prestations de second œuvre sur 3 niveaux (RDC – étage – combles à aménager)

Le stationnement sera prévu par la libération des places Mairie et maîtresses de l'école et par des places créées dans une des cours.

Dans le projet de gestion des EP et de rénovation de la rue Neuve, des places seront aussi marquées à terme... Suivant l'étude d'enfouissement des réseaux et de réfection du revêtement de ladite rue.

#### ***- Construction du nouveau bâtiment Mairie Ecole Bibliothèque Crèche***

En se référant à une pré-étude réalisée en 2017, M. le Maire a présenté ce projet qui devrait être réalisé avant ou en parallèle de l'aménagement de l'existant précité.

Ce projet concernerait la construction d'un ensemble d'environ 400m<sup>2</sup> regroupant l'ensemble des besoins fonctionnels municipaux.

En résumé :

Ce projet se conforme à la nouvelle « classification » de Pole en Devenir, au sein du SCOT approuvé le 19.12.2019, de notre Commune.

Avoir un développement urbain mesuré, réhabiliter nos « dents creuses » et maintenir l'ouverture de nos classes.

### **Séance du Conseil Municipal ouverte à 20H45**

Le secrétaire de séance est Daniel Scribot

### **Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération : demande d'aide aux organismes publics pour la construction du terrain multisports**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet de construction d'un terrain multisports (« city stade ») pour un montant de 57 180,40 H.T.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine sportif,
- sollicite le concours de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR
- sollicite le concours du Conseil Régional dans le cadre de l'aménagement sportif du territoire
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2021 de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet
- atteste de la propriété communale de la parcelle,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	<input type="checkbox"/> sollicitée	57 180,40	30 %	17 154,12
CD	<input type="checkbox"/> sollicitée	57 180,40	30 %	17 154,12
CRB	<input type="checkbox"/> sollicitée	57 180,40	20 %	11 436,08
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	0	0 %	
<b>TOTAL DES AIDES</b>		57 180,40	80 %	45 744.32
Autofinancement du maître d'ouvrage		57 180,40	20 %	11 436.08

➤ Approbation à l'unanimité

### **3. Délibération : Covati – transfert compétence PLUI**

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi ALUR de 2014 qui prévoient un transfert automatique le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires n'ayant pas pris la compétence en 2017,

Vu la délibération du 17 février 2017 s'opposant au transfert de la compétence PLUI,

Après discussion, le conseil municipal, décide de s'opposer au transfert de la compétence du PLUI à la COVATI,

- Approbation à l'unanimité

#### **4. Délibération : Siceco – transfert compétence CEP**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans le domaine du « Conseil en Énergie Partagé (CEP) » (pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations, programmation pluriannuelle de travaux, suivi travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie CEE) relève maintenant d'une compétence spécifique (article 6.8).

Monsieur le Maire précise que le transfert de cette compétence au Syndicat et un suivi énergétique à jour permet à la Commune d'accéder aux deux nouveaux programmes mis en place dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, à savoir :

- Appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics »
- Programme « Régulation / Télégestion des bâtiments publics »

Afin que la Commune puisse travailler avec les services techniques du SICECO sur cette thématique, Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la Commune :

- ↳ Conseil en Énergie Partagé (CEP) (article 6.8)

En conséquence, après en avoir délibéré

Vu les statuts du SICECO,

Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

#### **Le Conseil municipal :**

- ↳ Décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante :
  - Conseil en Énergie Partagé (article 6.8)

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

- Approbation à l'unanimité

Le Conseil Municipal souhaite faire appel CEP dans l'élaboration du plan énergétique des futurs investissements. Marc ROBERT, délégué SICECO, aura en charge de préparer nos dossiers en amont avec notre partenaire.

#### **5. Délibération : Ecole – reconduction semaine de 4 jours**

Le conseil municipal par délibération 2017-33 avait sollicitée une dérogation des rythmes scolaires pour une semaine de 4 jours mise en place à la rentrée de septembre 2018.

Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée 2021-2022, le conseil municipal doit présenter une nouvelle demande d'organisation scolaire.

Le conseil municipal décide de renouveler sa demande de dérogation.

- Approbation à l'unanimité

## **6. Délibération : Acquisition parcelle ZV 672 et pouvoir au Maire pour signer l'acte**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la parcelle ZV 672 propriété de Monsieur et Madame DELAPLANCHE fait partie de la voirie public rue Basse.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation par l'achat de la parcelle.

Le conseil municipal

### **Décide :**

- d'acquérir la parcelle cadastré section ZV 672, d'une superficie de 8a, appartenant à Monsieur et Madame DELAPLANCHE.
- la vente se fera au prix de l'euro symbolique.
- le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

➤ Approbation à l'unanimité

## **7. Informations diverses**

Monsieur le Maire présente les points suivants :

### ▪ **ATC France (hébergeur téléphonique)**

Selon le technico commercial qui a rencontré M. le Maire, cette société conformément aux directives de l'Etat (suppression de toutes les zones blanches) développe l'installation des pylônes recevant l'ensemble des antennes des opérateurs (qui ont obligation de s'y installer pour éviter la multiplication de pylônes dans les zones rurales)

A défaut de terrain communal disponible, la société peut rechercher un terrain privé

L'installation doit être finalisée en 2021

Le pylône de 40 m de hauteur nécessite une emprise de 70 m<sup>2</sup>

Le terrain peut être acheté (ou loué pour 1000 €/an) par la société ATC France.

Pour la commune 2 possibilités route de Villecomte :

Terrain dit du « cimetière des éléphants »

Terrain entre le cimetière et le poulailler

➤ Le conseil opte préférentiellement pour la 2<sup>ème</sup> option

ATC produira une étude technique durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 qui sera présentée au conseil municipal

### ▪ **Valeco**

Compte tenu de l'inertie de l'autre commune concernée (Villecomte), Chaignay doit « reprendre les rênes » pour

- Etablir la convention de services avec le SICECO
- Apporter quelques amendements (« contrôle étroit » ...) à la convention signée par l'équipe précédente
- Analyser le plan financier
- Etc...

Marc Robert, Damien Begin et Jean Michel Goberot se répartiront les tâches correspondantes sous couvert de M. le Maire.

### ▪ **Licence III – Mme Germain**

M. Le Maire a reçu Mme Germain qui souhaite ouvrir un commerce à Licence III sur le lieu de son domicile.

Toutefois compte tenu du projet à finaliser dans le bâtiment Mairie/Ecole (voir ci avant) la commune prendra la licence III à son nom et en deviendra propriétaire. La commune, pourra déléguer l'exploitation à Mme Germain pour son projet personnel, sous conditions du respect des normes et règlement en vigueur pour ce genre d'établissement et établira un contrat administratif prévoyant des clauses de résiliation d'office. Il revient à l'exploitant effectif de suivre la formation permettant l'exploitation d'une licence trois.

Un courrier sera établi en ce sens

▪ **Logement vacant et dégradé**

L'assureur accepte la prise en charge des remises en état à hauteur de 4800 € (compris la déduction faite de la vétusté de 6% par an)

Les travaux doivent être faits rapidement et M. le Maire s'est enquis des modalités d'exécution par l'employé communal et de l'indemnisation correspondante

▪ **Rue Neuve**

2 devis (Cabinet Merlin et PMM) ont été reçus pour l'étude de la collecte des EP qui se déversent sur la propriété de M. Collardey

Les 2 prestataires proposent des solutions similaires par création d'une noue paysagère et d'un bassin de rétention également paysager

2 hypothèses :

- Réalisation dans la propriété de Hervé Chariot qui après enquête, est défavorable à cette solution (terrain constructible et servitude non compatible)
- Réalisation dans la propriété de René Collardey qui accepte d'analyser et de discuter de cette possibilité

Après lecture des devis et propositions détaillées, le conseil opte pour la proposition du Cabinet Merlin – 1<sup>er</sup> phase pour 1675 € HT (2<sup>ème</sup> phase de faisabilité pour 2235 € HT supplémentaires en attente...) Une réunion de travail sera programmée par Jean-Sébastien Juret, animateur du Comité Travaux Voirie.

▪ **Convention de déneigement**

La convention avec M. Nolot est à renouveler suivant le réajustement du coût des prestations.

- Accord du conseil à l'unanimité

## 8. **Rapport des comités et des commissions et Questions diverses**

En raison des règles de confinement, la totalité des réunions de comités ont été reportées

- Rachelle Ferrand précise avoir assisté avec M. le Maire et Marc Robert au conseil de classe en Visioconférence qui s'est déroulé dans une ambiance très inconfortable (écoute et interventions quasi impossible...) Quelques menus travaux d'adaptation suite aux tests de sécurité passés, devront être engagés par notre agent communal.
- Le conseil demande que l'ASVP soit sollicité pour faire respecter les règles légales (stationnement – port du masque – des équipements de sécurité des 2-roues – déjections canines, etc) La circulation de l'ASVP sur les chemins blancs n'est pas utile ni justifiée. Il en sera informé.
- S'agissant des travaux préparatoires du jardin initialement prévus début Novembre, Erika insiste sur la nécessité d'une intervention rapide pour que tout soit prêt pour les plantations en fin d'hiver Une date doit être communiquée par Erika Aubertin rapidement

Par ailleurs, Erika Aubertin a été contactée par M. Meyer – responsable de l'EFV pour pouvoir vendre ses calendriers sur un « stand » sur la place Jacques dans les jours qui viennent

- Accord du conseil

- M. le Maire attire l'attention sur les problèmes de la mare et sur la noue de 2.50ml entre les parcelles de Didier ROUGET et Samuel PAUL, qui appartient à l'association foncière AFIAFAF et non à la Commune. Il est nécessaire de procéder rapidement à une remise en état de cette noue et la ramenée à ses dimensions initiales compte tenu de l'incidence néfaste sur la mare

Les aménagements de la mare elle-même s'en suivront (digue – en herbage – plantations) Dossier géré par le Comité Patrimoine en collaboration avec l'agent Communal.

- En ce qui concerne les travaux de voirie et travaux d'entretien, Jean Sébastien Juret rappelle que des reprises par point à temps ont été réalisées ainsi que la réfection du toit de la mairie/Ecole

Il s'inquiète de la stabilité des grands arbres près de la mare et l'avis sera demandé à un professionnel

- Marielle Legeley évoque le problème du repas des aînés (attendu par ces derniers)

➤ Le conseil adopte l'idée de le maintenir mais le diffère à une date compatible avec les restrictions en vigueur

Un panier sera attribué aux personnes dans l'impossibilité avérée de se déplacer

- S'agissant des difficultés rencontrées avec M. Axel Métreau, Marc Robert précise l'avoir rencontré à plusieurs reprises et que les difficultés relatives au stationnement des véhicules, port de masque, tracts... sont en voie « d'évolution positive », voire de solution !
- Marc Robert rappelle également à l'ensemble du conseil, l'importance de consulter le « Google drive » où toutes les informations ayant trait au fonctionnement de la commune sont mises à jour régulièrement
- Le point sur l'éclairage public est évoqué avec une approche de l'éclairage intelligent pour lier confort – sécurité et économie, un essai de nouveaux horaires (21h30/6h30) est en cours. Une projection suivant le dernier relevé connu indique une économie de 18%
- Décorations et Sapin de Noël :  
Celle-ci est maintenue par installation d'un sapin et d'illuminations  
Certaines décorations « vétustes » seront remplacées par de nouvelles (Damien Begin pourra voir avec le fournisseur) ou des créations « personnelles

Les mises en œuvre sont prévues le 28 novembre (5 conseillers pour le sapin à couper et transporter) et 3 et plus pour les illuminations), dans le respect des règles sanitaires

- Le petit Casnédois  
Perrine Latouche demande les articles des commissions en précisant la date limite du 15 Décembre.  
Rappel : Un mixte 2019/2020 servira de base au nouvel éditorial.

La séance est levée à 23h40

**Merci à toutes et tous pour votre implication au quotidien**

**Prochain conseil le vendredi 18 décembre à 19h à la salle polyvalent**